

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 25 avril 2023, et ce, à laquelle sont présents :

M ^{me} Isabelle Viau,	présidente et membre parent représentant le district 1
M. André Desbiens,	membre représentant le personnel enseignant
M ^{me} Marie-Claude Drouin,	membre représentant le personnel d'encadrement
M. Alexandre Gagnon,	membre représentant la communauté
M ^{me} Jaymee Lafave,	membre parent représentant le district 5
M ^{me} Audrey Lane,	membre parent représentant le district 2
M ^{me} Danny Mahone,	membre représentant le personnel de soutien
M ^{me} Julie Morin,	membre représentant le personnel professionnel non enseignant
M. Sylvain-Michel Paradis,	membre parent représentant le district 4
M ^{me} Geneviève Pelletier,	membre représentant la communauté
M ^{me} Nathalie St-Louis,	membre représentant les directeurs d'établissement

les membres du conseil d'administration et formant quorum. M. René Brisson, directeur général, est présent. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié conformément aux règles de fonctionnement du conseil d'administration aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M. Jean-Charles Bouvrette, M. Philippe-Olivier Belcourt, M^{me} Johanne Hamel et M^{me} Jessyca L'Écuyer ont motivé leur absence.

Invités :

M. David Castanha-Morin, directeur, Service des ressources financières
M. François Bérubé, coordonnateur, Service des ressources matérielles
M^{me} Stéphanie Fournier, coordonnatrice et responsable de l'application des règles contractuelles (RARC)
M^{me} Marie-Claude Gaudreau, directrice, Service de l'organisation scolaire et du transport
M^{me} Marie-Pierre Landry, directrice adjointe, Service des ressources éducatives
M. Patrick Marseille, coordonnateur, Service des ressources matérielles
M. Louis-André Nadon, coordonnateur, Service des ressources matérielles
M^{me} Marie-Noël Racicot, coordonnatrice, Service des ressources matérielles

1. POINTS STATUTAIRES

1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

M^{me} Isabelle Viau, présidente, ouvre la séance. Il est 19 h.

1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCA-284/SSGAJ)

M^{me} Audrey Lane **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Points statutaires

1.1 Ouverture de la séance et constatation du quorum

1.2 Adoption de l'ordre du jour

2. Sujets à traiter ne nécessitant pas présentation ou discussion (ordre du jour de consentement)

2.1. Dispense de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2023

2.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2023

3. Période de questions des élèves

4. Période de questions du public

5. Comités du conseil d'administration

6. Sujets à traiter nécessitant présentation ou discussion

- 6.1. Achat et installation de classes modulaires pour le secteur primaire à l'école du Triolet
- 6.2. Demande d'autorisation afin d'adhérer au mandat du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) dans le cadre du regroupement d'achats pour l'acquisition de postes informatiques et de moniteurs neufs
- 6.3. Services professionnels en architecture pour la construction d'une nouvelle école primaire à Sainte-Sophie
- 6.4. Services professionnels en ingénierie civile/structure pour la construction d'une nouvelle école primaire à Sainte-Sophie
- 6.5. Services professionnels en ingénierie mécanique/électrique pour la construction d'une nouvelle école primaire à Sainte-Sophie
- 6.6. Objectifs, principes et critères de répartition des ressources
- 6.7. Modification à la politique 5314 - *Politique de surveillance des élèves*
- 6.8. Planification des besoins d'espace 2024-2034
- 6.9. Calendrier scolaire 2024-2025 - Formation générale des jeunes
- 6.10. Calendrier scolaire 2024-2025 - Formation professionnelle et formation générale des adultes
- 6.11. Cadre organisationnel des services de garde 2023-2024
- 6.12. *Politique de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* (Politique n° 1911) – Autorisation de la consultation
- 6.13. Abrogation de la *Politique d'approvisionnement* n° 6101 adoptée le 1^{er} juillet 2010 et adoption de la *Politique de gestion contractuelle*, abrogation des *Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* (ci-après « LIC ») du Centre de services scolaires de la Rivière-du-Nord n° 6101-1 et adoption du projet d'amendement au *Règlement de délégation de pouvoirs* n° 0320
7. **Information de la présidence ou du directeur général**
8. **Divers**
9. **Levée de la séance**

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

2. SUJETS À TRAITER NE NÉCESSITANT PAS PRÉSENTATION OU DISCUSSION (ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT)

Tous les points contenus à l'ordre du jour de consentement sont adoptés d'une seule voix. Les points 2.1 à 2.2 sont adoptés sur proposition de M. Alexandre Gagnon.

2.1. DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2023 (RCA-285/SSGAJ)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M. Alexandre Gagnon de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2023.

Adopté

**2.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2023
(RCA-286/SSGAJ)**

M. Alexandre Gagnon **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2023.

Adopté

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

5. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rencontres des comités du conseil d'administration :

Comité des ressources humaines – Le 28 mars 2023

Comité de vérification – volet RARC – 11 avril 2023

Comité de vérification – 18 avril 2023

Comité de gouvernance et d'éthique – N/A

6. SUJETS À TRAITER NÉCESSITANT PRÉSENTATION OU DISCUSSION

6.1. ACHAT ET INSTALLATION DE CLASSES MODULAIRES POUR LE SECTEUR PRIMAIRE À L'ÉCOLE DU TRIOLET

Pour information

6.2. DEMANDE D'AUTORISATION AFIN D'ADHÉRER AU MANDAT DU CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES (CAG) DANS LE CADRE DU REGROUPEMENT D'ACHATS POUR L'ACQUISITION DE POSTES INFORMATIQUES ET DE MONITEURS NEUFS (RCA-287/SRM)

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ chapitre C-65.1, le *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information*, RLRQ chapitre C-65.1, r.5.1 et le *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics*, RLRQ c. C-65.1, r.2;

CONSIDÉRANT la *Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG)*, RLRQ c. C-7.01 selon laquelle le CAG peut acquérir, pour le compte des organismes publics, des biens et des services, en procédant à des regroupements ou en exécutant des mandats;

CONSIDÉRANT l'article 15 de la *Loi sur les contrats des organismes publics* précité, permettant aux organismes publics de se regrouper sous l'égide du Centre d'acquisitions gouvernementales aux conditions applicables à l'appel d'offres prévu par ladite Loi;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics* du Conseil du trésor, relatives aux contrats conclus au bénéfice d'un regroupement d'organismes;

CONSIDÉRANT QUE selon les articles 41, 43 et 57 du *Règlement sur les contrats des organismes publics en matière de technologies de l'information* précités et les articles 16, 18 et 33 du *Règlement sur certains contrats d'approvisionnement* précité, un organisme peut conclure un contrat d'approvisionnement à commandes avec un ou plusieurs fournisseurs lorsque des besoins sont récurrents et que la quantité de biens, le rythme ou la fréquence de leur acquisition sont incertains et que sur autorisation expresse les commandes peuvent être attribuées à l'un ou l'autre des fournisseurs retenus dont le prix soumis n'excède pas de plus de 10 % le prix le plus bas et le contrat peut être adjugé advenant qu'un seul soumissionnaire ait présenté une soumission conforme;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres regroupé que réalisera le CAG dans le cadre de la collecte de mandat 2023-7525-50 en vue de l'adjudication d'un contrat d'approvisionnement à commandes pour l'acquisition de postes informatiques et moniteurs neufs pour une période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT que le coût estimé dans le cadre du mandat est estimé comporter une dépense supérieure à 1 M \$;

CONSIDÉRANT que la durée du contrat est d'une durée supérieure à trois (3) ans;

CONSIDÉRANT que le Conseil du trésor a autorisé le CAG à conclure un contrat dans des conditions autres que celles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics ou à la réglementation sur les contrats*, (LCOP, art. 25);

CONSIDÉRANT que le président-directeur général du CAG a autorisé un contrat dont la durée est de plus de trois (3) ans (RCA, art. 33, al. 1; RCS, art. 46, al. 1; RCTI, art. 57, al. 1);

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction du Service des ressources matérielles, de la direction du Service des technologies de l'information et de la Direction générale;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Jaymee Lafave :

- A) **DE MANDATER et D'AUTORISER** le Centre d'acquisitions gouvernementales, pour réaliser un appel d'offres public pour et au nom du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord et pour confirmer sa participation au contrat 2023-7525-50 – Achat de postes informatiques et de moniteurs neufs dans le cadre d'un contrat à commandes qui sera conclu à l'issue de cet appel d'offres à compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 août 2028.
- B) **D'AUTORISER** le directeur général à signer et à convenir du mandat donné au Centre d'acquisitions gouvernementales portant le numéro 2023-7525-50 ainsi qu'à conclure tout contrat s'y rapportant.

Adopté

6.3. SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À SAINTE-SOPHIE (RCA-288/SRM)

CONSIDÉRANT les besoins en places-élèves au primaire pour le secteur 4;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation du Québec a autorisé le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) à construire une nouvelle école primaire dans le *Plan québécois d'infrastructures* (PQI) 20-30;

CONSIDÉRANT QUE les responsables du Service des ressources matérielles ont procédé à un appel d'offres public, du 13 décembre 2022 au 2 février 2023, soit 51 jours, pour les services professionnels en architecture pour la construction d'une nouvelle école primaire à Sainte-Sophie (soumission # 22380-049) conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, (C.65.1) et au *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, (C-65.1, r.4) en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE douze (12) soumissionnaires ont déposé une soumission dans le cadre de l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu dans les meilleurs délais suivant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions par un comité d'ouverture selon les modalités de la procédure pour la réception et l'ouverture des soumissions du Centre de services scolaire du Rivière-du-Nord, le 2 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE les douze (12) soumissions déposées ont été jugées admissibles;

CONSIDÉRANT QUE les douze (12) soumissions déposées ont été jugées conformes;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a procédé à l'évaluation des soumissions (qualité) conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (C.65.1) et au *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* (C-65.1, r.4) en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de sélection;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Desbiens :

- A) **D'OCTROYER** le contrat de Services professionnels en architecture pour la construction d'une nouvelle école primaire à Sainte-Sophie (soumission # 22380-049) aux firmes Provencher Roy + associés architectes inc. de Montréal et Bergeron Thouin associés architectes inc. de Repentigny.
- B) **D'AUTORISER** la direction générale à signer les documents contractuels ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adopté

6.4. SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE CIVILE/STRUCTURE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À SAINTE-SOPHIE (RCA-289/SRM)

CONSIDÉRANT les besoins en places-élèves au primaire pour le secteur 4;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation du Québec a autorisé le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord à construire une nouvelle école primaire dans le *Plan québécois d'infrastructures* (PQI) 20-30;

CONSIDÉRANT QUE les responsables du Service des ressources matérielles ont procédé à un appel d'offres public, du 13 décembre 2022 au 2 février 2023, soit 51 jours, pour les services professionnels en ingénierie civile/structure pour la construction d'une nouvelle école primaire à Sainte-Sophie (soumission # 22380-050) conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, (C-65.1) et au *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, (C-65.1, r.4) en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) soumissionnaires ont déposé une soumission dans le cadre de l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu dans les meilleurs délais suivant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions par un comité d'ouverture selon les modalités de la procédure pour la réception et l'ouverture des soumissions du Centre de services scolaire du Rivière-du-Nord, le 2 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE les cinq (5) soumissions déposées ont été jugées admissibles;

CONSIDÉRANT QUE les cinq (5) soumissions déposées ont été jugées conformes;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a procédé à l'évaluation des soumissions (qualité) conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, (C-65.1) et au *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, (C-65.1, r.4) en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de sélection;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Nathalie St-Louis :

- A) **D'OCTROYER** le contrat de Services professionnels en ingénierie civile/structure pour la construction d'une nouvelle école primaire à Sainte-Sophie (soumission # 22380-050) à la firme CIMA + SENC de Montréal.
- B) **D'AUTORISER** la direction générale à signer les documents contractuels ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adopté

6.5. SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE MÉCANIQUE/ÉLECTRIQUE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À SAINTE-SOPHIE (RCA-290/SRM)

CONSIDÉRANT les besoins en places-élèves au primaire pour le secteur 4;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation du Québec a autorisé le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord à construire une nouvelle école primaire dans le *Plan québécois d'infrastructures* (PQI) 20-30;

CONSIDÉRANT QUE les responsables du Service des ressources matérielles ont procédé à un appel d'offres public, du 13 décembre 2022 au 2 février 2023, soit 51 jours, pour les Services professionnels en ingénierie mécanique/électrique pour la construction d'une nouvelle école primaire à Sainte-Sophie (soumission # 22380-051) conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, (C.65.1) et au *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, (C-65.1, r.4) en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissionnaires ont déposé une soumission dans le cadre de l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu dans les meilleurs délais suivant la date et l'heure limites de dépôt des soumissions par un comité d'ouverture selon les modalités de la procédure pour la réception et l'ouverture des soumissions du Centre de services scolaire du Rivière-du-Nord, le 2 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE les quatre (4) soumissions déposées ont été jugées admissibles;

CONSIDÉRANT QUE les quatre (4) soumissions déposées ont été jugées conformes;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a procédé à l'évaluation des soumissions (qualité) conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, (C.65.1) et au *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, (C-65.1, r.4) en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de sélection;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Jaymee Lafave :

A) **D'OCTROYER** le contrat de services professionnels en ingénierie mécanique/électrique pour la construction d'une nouvelle école primaire à Sainte-Sophie (soumission # 22380-051) à la firme GBI Experts-Conseils inc. de Montréal.

B) **D'AUTORISER** la direction générale à signer les documents contractuels ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adopté

6.6. OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES **(RCA-291/SRF)**

CONSIDÉRANT l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources (CRR);

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage le 27 mars 2023;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès du comité de parents le 6 mars 2023;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des conseils d'établissement entre le 22 février et le 31 mars 2023;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Audrey Lane d'adopter les objectifs, principes et critères de répartition des ressources, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord sous la cote **CA2022-2023-13** et d'autoriser le directeur général et le directeur du Service des ressources financières à apporter les corrections à la suite du dépôt des paramètres d'allocation des ressources du ministère de l'Éducation du Québec.

Adopté

**6.7. MODIFICATION À LA POLITIQUE 5314 - POLITIQUE DE SURVEILLANCE DES ÉLÈVES
(RCA-292/SRF)**

CONSIDÉRANT l'obligation du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) d'assurer une offre de services sécuritaires et de qualité qui répond aux besoins des usagers;

CONSIDÉRANT le *Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées*;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés en collaboration avec les écoles primaires;

CONSIDÉRANT que les responsables du Service des ressources financières doivent mettre en place des mesures de contrôle interne pour assurer la saine gestion des fonds publics;

Il est **PROPOSÉ** par M. André Desbiens d'autoriser la consultation de la *Politique de surveillance des élèves*, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2022-2023-14**.

Adopté

6.8. PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE 2024-2034 (RCA-293/SOST)

CONSIDÉRANT QU'une analyse des besoins des capacités d'accueil des établissements du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) effectuée à la suite de la réception du portrait personnalisé du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT QU'un projet de planification des besoins a été transmis le 16 février dernier aux municipalités locales et régionales;

CONSIDÉRANT QUE des discussions sont en cours avec les municipalités concernées par une demande d'ajout d'espace;

CONSIDÉRANT QUE la planification des besoins d'espaces a été effectuée en tenant compte de la prévision de l'effectif scolaire et des projets domiciliaires;

CONSIDÉRANT QUE la planification des besoins d'espace respecte le calendrier ministériel ainsi que les nouveaux encadrements législatifs;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Nathalie St-Louis d'adopter la planification des besoins d'espace 2024-2034 du Centre de services scolaire Rivière-du-Nord, le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2022-2023-15**.

Adopté

**6.9. CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025 - FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES
(RCA-294/SOST)**

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) établit le calendrier scolaire des écoles en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique (LIP # 238);

CONSIDÉRANT QUE le calendrier scolaire de la formation générale des jeunes a fait l'objet d'une consultation du 25 janvier 2023 au 4 avril 2023, et ce, dans le respect des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* (consultation du comité de parents LIP # 193) et des conventions collectives;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Geneviève Pelletier d'adopter le calendrier scolaire 2024-2025 de la formation générale des jeunes du Centre de services scolaire Rivière-du-Nord, le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2022-2023-16**.

Adopté

6.10. CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025 - FORMATION PROFESSIONNELLE ET FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (RCA-295/SOST)

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) établit le calendrier scolaire des centres de formation professionnelle et de formation générale des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique (LIP #252);

CONSIDÉRANT QUE le calendrier scolaire de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes a fait l'objet d'une consultation du 26 janvier au 1^{er} avril 2023, et ce, dans le respect des dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* et des conventions collectives;

Il est **PROPOSÉ** par M. Alexandre Gagnon d'adopter le calendrier scolaire 2024-2025 de la formation professionnelle et de la formation générale des adultes du Centre de services scolaire Rivière-du-Nord, le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2022-2023-17**.

Adopté

6.11. CADRE ORGANISATIONNEL DES SERVICES DE GARDE 2023-2024 (RCA-296/SRÉ)

CONSIDÉRANT la *Politique relative aux services de garde en milieu scolaire* (3203) adoptée au printemps 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Politique prévoit une révision annuelle du cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire;

CONSIDÉRANT QUE le projet du *Cadre organisationnel des services de garde 2023-2024* a fait l'objet d'une consultation du 22 février au 30 mars 2023 auprès des instances concernées;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Audrey Lane d'adopter le cadre organisationnel des services de garde en milieu scolaire 2023-2024 le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord sous la cote **CA2022-2023-18**.

Adopté

6.12. POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES DE CORRUPTION ET DE COLLUSION DANS LES PROCESSUS DE GESTION CONTRACTUELLE (POLITIQUE N° 1911) AUTORISATION DE LA CONSULTATION (RCA-297/DG)

CONSIDÉRANT QUE la *Politique de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* (Politique n° 1911) du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN), ci-après « Politique », découlle d'une obligation prévue à la section 2 de la *Directive concernant la gestion des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle*, ci-après « Directive ».

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de la Politique et de sa mise à jour relève du conseil d'administration du CSSRDN;

CONSIDÉRANT QU'une mise à jour doit être effectuée afin d'être en cohérence avec la Directive qui a fait l'objet de modifications entrées en vigueur le 1^{er} mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE quelques ajustements mineurs sont également recommandés afin d'apporter des précisions concernant les responsabilités respectives des différents intervenants;

CONSIDÉRANT QUE la mise à jour de la Politique est proposée par le responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) du CSSRDN, et que le comité de vigie est en accord avec les modifications et a recommandé la mise à jour de la Politique lors du comité du 25 janvier 2023;

CONSIDÉRANT QUE le projet de politique fera l'objet d'une consultation au comité consultatif de gestion du 10 mai 2023;

Il est PROPOSÉ par M. Sylvain-Michel Paradis d'autoriser la tenue de la consultation concernant le projet de *Politique de gestion des risques de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle* (Politique n° 1911) du CSSRDN, le tout tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2022-2023-19**.

Adopté

6.13. ABROGATION DE LA POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT N° 6101 ADOPTÉE LE 1^{ER} JUILLET 2010 ET ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE, ABROGATION DES LIGNES INTERNES DE CONDUITE CONCERNANT LA GESTION DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT, DE SERVICES ET DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION (CI-APRÈS « LIC ») DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE LA RIVIÈRE-DU-NORD N° 6101-1 ET ADOPTION DU PROJET D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS N° 0320 (RCA-298/DG)

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN) doit adopter, mettre en œuvre, maintenir à jour et assurer l'application d'un règlement de délégation de pouvoirs;

CONSIDÉRANT QU' il est proposé d'abroger la *Politique d'approvisionnement* n°6101 et les LIC n° 6101-1, les modifications proposées étant trop substantielles pour faire l'objet de simples mises à jour;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Politique de gestion contractuelle, le projet des nouvelles LIC et le projet d'amendement au *Règlement de délégation de pouvoirs* n° 0320 ont fait l'objet d'une consultation auprès du comité consultatif de gestion du 15 mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption des LIC relève des fonctions et pouvoirs du directeur général et qu'elles découlent d'une exigence prévue à la section 7 de la *Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics*;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur des écrits normatifs plus haut mentionnés sera le 15 mai 2023;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs outils, formations et séances de sensibilisation seront offerts aux intervenants, avant et après l'entrée en vigueur, afin d'assurer une compréhension commune ainsi qu'une application uniforme et adéquate du nouveau contenu normatif;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Jaymee Lafave d'abroger la *Politique d'approvisionnement* n° 6101 adoptée le 1^{er} juillet 2010 et d'adopter la *Politique de gestion contractuelle*, d'abroger les *Lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* du Centre de services scolaires de la Rivière-du-Nord n° 6101-1 et d'adopter l'amendement au *Règlement de délégation de pouvoirs* n° 0320 le tout tel qu'il appert plus amplement des documents déposés en liaison au soutien de la présente résolution sous la cote **CA2022-2023-20**, pour une entrée en vigueur le 15 mai 2023.

Adopté

7. INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE OU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

8. DIVERS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE (RCA-299/SSGAJ)

M^{me} Audrey Lane PROPOSE la levée de la séance. Il est 20 h.

Adopté